

Bilan annuel d'activités 2018
-
Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts Gée



Sommaire

I.	Présentation du Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts Gée	2
A.	Gouvernance et animation.....	2
B.	Le territoire.....	3
1.	Les bassins de la Vègre et des Deux-Fonts	3
2.	Le bassin de la Gée	4
II.	Présentation des activités de la cellule d’animation.....	6
1.	Animation, préparation des Comités Syndicaux	6
2.	Colloques, journées techniques, formations, réunions	6
3.	Comité de pilotage	7
III.	Mise en œuvre des contrats territoriaux	8
A.	Bassin de la Vègre	8
1.	Gestion sélective de la ripisylve et des embâcles	10
2.	Travaux sur berges et lutte contre le piétinement.....	10
3.	Restauration physique du lit mineur	12
4.	Financement.....	15
B.	Bassin de la Gée	15
1.	Gestion sélective de la ripisylve et des embâcles	17
2.	Travaux sur berges et lutte contre le piétinement.....	17
3.	Restauration physique du lit mineur	19
4.	Financement.....	20
C.	Études	20
1.	Etudes milieux aquatiques bassins Vègre Deux-Fonts et Gée.....	20
2.	Etude continuité.....	21
3.	Financement.....	21
IV.	Suivis.....	22
V.	Actions de communication.....	23
VI.	Analyse – Bilan – Perspective	26
A.	Pour le bassin de la Gée	26
B.	Pour le bassin de la Vègre et des Deux-Fonts	26

I. Présentation du Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts Gée

A. Gouvernance et animation

Créé le 18 janvier 2018, situé dans le département de la Sarthe, le Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts Gée (SMVDFG) est issu de la fusion entre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de la Gée et le Syndicat Intercommunal des Bassins de la Vègre et des Deux-Fonts. Il regroupe 42 communes et 6 Masses d'eau (La Vègre Amont, la Vègre Aval, le Palais, Le Vègroneau, les Deux-Fonts et la Gée) sur 3 affluents de la Sarthe.

Au cours de l'année 2018, le Syndicat a travaillé avec les communautés de communes pour continuer à se structurer et modifier les statuts afin de :

- Étendre le territoire à l'ensemble du bassin versant (les communautés de communes membres représentent par substitution non plus 42 mais 50 communes) ;
- Modifier la clé de répartition afin d'uniformiser les clés avec les Syndicats voisins dont les communautés de communes sont également adhérentes, de supprimer le critère linéaire de rives et de prendre en compte non pas la population totale des communes mais un ratio de population en fonction de la superficie de la commune des bassins versants concernés.
- Modifier la gouvernance, actuellement 1 titulaire et 1 suppléant par commune, à 25 titulaires et 25 suppléants pour les 4 communautés de communes, répartis selon la clé de répartition.

Ces modifications seront effectives en 2019.

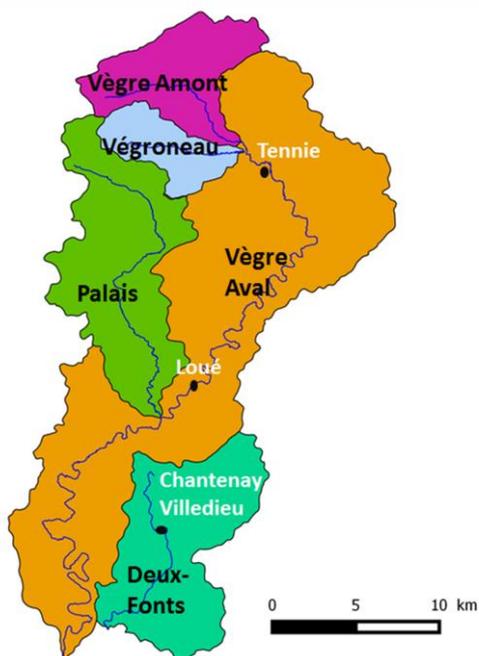
Le Syndicat emploie actuellement une technicienne et un technicien de rivières à temps complet (35h semaine chacun(e)) ainsi que deux secrétaires à temps partiels (8h semaine chacune). Ce Syndicat est donc désormais le maître d'ouvrage sur les Bassins des anciens Syndicats Intercommunaux et il a pour objet la gestion des milieux aquatiques dans l'objectif de restaurer le bon état écologique.

Outre l'équipe salariée, le Syndicat Mixte se compose de la façon suivante :

- 1 Président : M. Marc FRONTEAU (commune de Joué-en-Charnie) ;
- 3 Vice-présidents : M Stéphane BRUNET (Rouez-en-Champagne), Mme Monique LHOPITAL (Fontenay-sur-Vègre) et M. Anthony DUFOUR (Amné-en-Champagne);
- 1 bureau, 1 Comité de Pilotage

B. Le territoire

1. *Les bassins de la Vègre et des Deux-Fonts*



Les bassins de la Vègre et des Deux-Fonts se composent de 5 sous-bassins versants. Près de 400 km linéaire de cours d'eau (BD Topo©) drainent cette unité hydrographique de 495 km².

La Vègre prend sa source au niveau de la commune de Rouessé Vassé et se jette en rive droite de la Sarthe dans la commune d'Avoise. Elle court sur près de 110km avec comme affluents principaux le Palais et le Végroneau. Son module interannuel, débit moyen, est de 3.2 m³s (station d'Asnières sur Vègre -9km à l'amont de l'exutoire). Son régime est caractérisé par une amplitude annuelle notable avec des étiages marqués. Le bassin se situe à la frontière du massif armoricain et du bassin parisien.

Le cours des Deux-Fonts se jette également en rive droite de la Sarthe dans la commune d'Avoise. Il court sur près de 20 km dans le plateau calcaire du Bassin parisien.

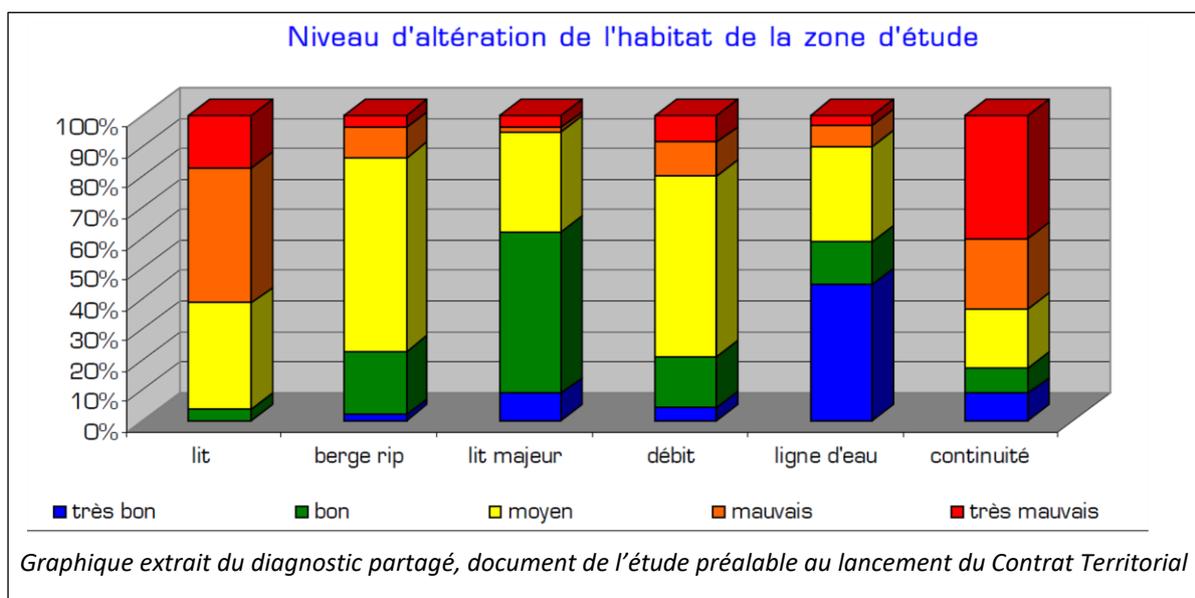
Le Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts Gée est la structure porteuse d'un contrat territorial signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 14 juin 2013. L'objectif de ce contrat est d'agir pour la reconquête des milieux aquatiques sur le territoire d'action du Syndicat.

La structure géologique du territoire influence les usages, les occupations des sols et donc les sources potentielles d'altérations anthropiques sur la ressource en eau. Les dégradations notées sont majoritairement liées aux activités agricoles, car elles sont dominantes sur le secteur. Le bassin connaît assez peu de pressions urbaines et industrielles.

La partie s'écoulant sur le Socle Armoricaïn connaît un ruissellement important en périodes de hautes eaux et des étiages marqués, engendrant une sensibilité d'un point de vue quantitatif. Cet enjeu est accentué par l'évolution actuelle des pratiques agricoles, le drainage, les prélèvements, la dégradation des zones humides, les curages des petits ruisseaux, etc. La partie amont de la Vègre et le Palais se situent dans ce secteur bocager (Nord et Ouest du bassin). La difficile exploitation des sols a permis de conserver une partie des activités tournées vers l'élevage extensif sur un parcellaire morcelé, notamment en fond de vallée. Les altérations morphologiques sur lesquelles le Syndicat peut agir par le biais du Contrat Territorial, concernent principalement le piétinement bovin, les travaux hydrauliques (reprofilage, recalibrage). C'est sur cette partie du territoire, plus particulièrement les sous-bassins du Végroneau et celui du Palais que le Programme d'actions est ciblé. Un premier programme d'actions avait été établi afin d'intervenir sur l'ensemble du territoire mais les communes adhérentes ne pouvaient supporter un tel effort financier.

Les cours d'eau, de la partie médiane et aval, au Sud et à l'Est s'écoulent sur des paysages agraires marqués par les zones de grandes cultures du Bassin parisien. Les altérations principales

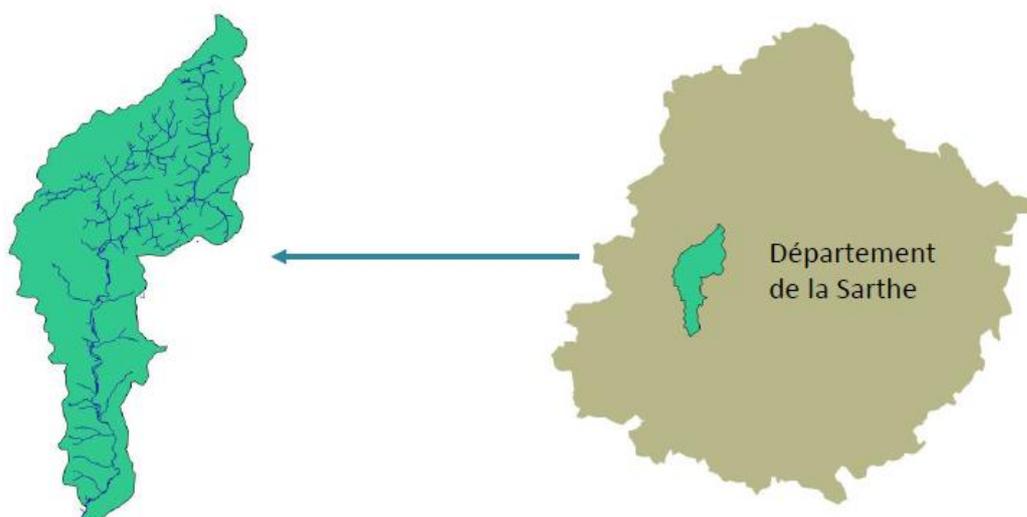
concernent : la mise en culture des parcelles riveraines (dans le lit majeur), l'érosion des sols, les travaux hydrauliques, les pressions exercées par l'irrigation et le drainage, la récurrence des ouvrages hydrauliques sur les cours principaux de la Vègre et des Deux-Fonts, leurs manipulations parfois brutales, inexistantes et jamais coordonnées. D'après les 3 indicateurs biologiques utilisés (IBD, IPR, IBGN), les masses d'eau de la Vègre Aval et des Deux-Fonts sont en état qualifié de moyen. Le Contrat territorial n'envisage pas de réaliser des actions sur ces secteurs, excepté la gestion des embâcles et le lancement d'une étude sur les ouvrages hydrauliques situés sur les tronçons classés en liste 2 (Article L214-17), soit la Vègre de la confluence avec le Palais jusqu'à la confluence avec la Sarthe et le Palais de sa source jusqu'à sa confluence avec la Vègre. Le lit mineur de l'ensemble du réseau étudié est particulièrement affecté avec 96% du linéaire altéré (voir figure ci-dessous). Face à ce constat, le Syndicat a lancé une étude précisant les actions à mener. Elle s'est déroulée de 2009 à 2011 et a été suivie par une enquête publique en 2012.



Le Contrat Territorial a été signé en juin 2013 avec l'Agence de l'Eau qui s'est engagée à subventionner les actions définies.

Les riverains ont commencé à réaliser des travaux en 2014. Les travaux réalisés par l'entreprise sélectionnée par un appel d'offre ont débuté en mars 2015.

2. Le bassin de la Gée



Le bassin de la Gée représente 165 km de linéaire de cours d'eau (BD Topo©) pour une unité hydrographique de 119 km².

Le programme d'actions de ce contrat porte sur 67 km de cours d'eau principaux.

La Gée prend sa source sur la commune de Neuvy en Champagne et se jette en rive droite de la Sarthe, sur la commune de Fercé sur Sarthe. Son affluent principal est la Doucelle.

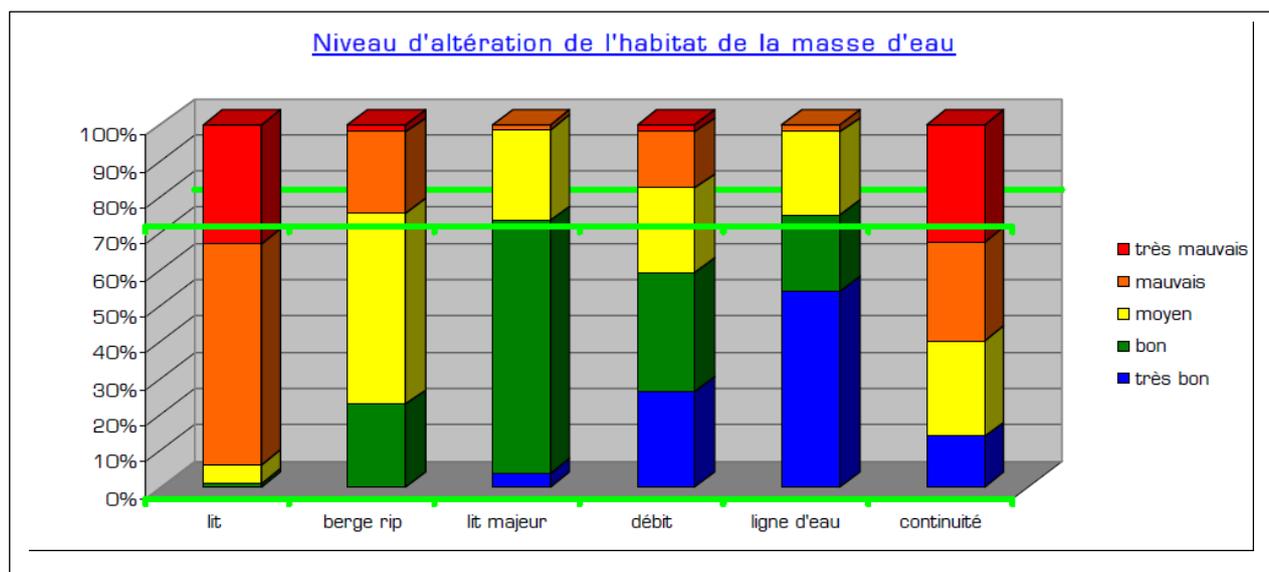
➤ Contexte et enjeux

Le Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts Gée est la structure porteuse d'un contrat territorial signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en novembre 2012. L'objectif de ce contrat est d'agir pour la reconquête des milieux aquatiques sur le territoire d'action du Syndicat.

La Gée et ses affluents s'écoulent sur un bassin sédimentaire. Le lit majeur est couvert majoritairement par des prairies, bien que la SAU (surface agricole utile) du bassin de la Gée voit la proportion de terres labourables augmenter au profit des prairies. Plus de 60% de la SAU était en terres labourables en 2010. A l'heure actuelle, toutes les communes du Bassin sont classées en zones vulnérables aux nitrates.

Les diverses altérations relevées par le Bureau d'Études sont majoritairement liées aux activités agricoles, dominantes sur le secteur. Le bassin connaît assez peu de pressions urbaines et industrielles. Les modes d'occupation du sol du lit majeur engendrent d'importantes actions pour limiter ou enrayer le problème de piétinement bovin. Beaucoup de travaux hydrauliques antérieurs ont également altéré les milieux aquatiques du bassin (rectification, reprofilage, curage, drainage, etc.).

Mais il est plus difficile de mettre en place des actions enrayant cette problématique à cause des contraintes foncières notamment. La présence d'ouvrages hydrauliques faisant obstacle à la continuité écologique est également une altération notable pour le cours aval de la Gée.



Pour la masse d'eau de la Gée, l'objectif fixé du bon état écologique est à 2021.

Afin de tendre vers l'objectif de bon état de cette masse d'eau le Syndicat a demandé la réalisation d'une étude qui s'est déroulée de 2010 à 2012. Un programme d'actions a donc été validé par un comité de pilotage et une DIG a été signée en 2012.

La première tranche de travaux a été réalisée en 2014. La deuxième tranche de travaux a été réalisée en 2015 et en 2016. La 3^{ème} tranche a débuté en 2017 et s'est terminée en 2018. Les tranches 4 et 5 seront réalisées sur les années 2019 et 2020.

II. Présentation des activités de la cellule d'animation

1. Animation, préparation des Comités Syndicaux

Les Comités sont préparés par le Président, les secrétaires et les techniciens.

Secrétaires :

- Préparation des convocations, délibérations et ensemble des pièces nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat et des décisions de l'assemblée ;
- Préparation, élaboration du budget.

Techniciens :

- Réalisation de supports de présentation (PowerPoint) pour les Comités.
- Les principales activités récentes du Syndicat sont présentées et discutées avec les élus (point sur les travaux à venir, en cours, réalisés ; les études à lancer, les lancements d'appel d'offres ; l'actualité concernant les milieux aquatiques et la réglementation ; la lutte contre les ragondins ; les éventuelles actions de communication réalisées).

2. Colloques, journées techniques, formations, réunions

- **30/01/2018** : Comité Syndical – LOUE (72)
- **14/01/2018** : Réunion à la demande du SMVDFG « Point sur les subventions avec l'Agence de l'Eau » – LE MANS (72)
- **16/03/2018** : Réunion organisée par la DDT « cartographie des cours d'eau » – LE MANS (72)
- **20/03/2018** : Commission ouverture des plis – LOUE (72)
- **27/03/2018** : Comité Syndical – LOUE (72)
- **17/04/2018** : Journée sur le vertigo – organisé par le CPIE et le SMVDFG – BASSINS VEGRE ET GEE (72)
- **24/04/2018** : Commission ouverture des plis – LOUE (72)
- **05/06/2018** : Comité Syndical – LOUE (72)
- **20/06/2018** : Réunion avec la Communauté de communes LBN – suite mise en place GEMAPI
- **29/06/2018** : Présentation sur le thème des têtes de bassins versant pour la journée des animateurs de Sage PDL à Angers (49)
- **12/07/2018** : Réunion organisée par le SMVDFG « COPIL études » – LOUE (72)
- **12/07/2018** : Réunion organisée par le SMVDFG sur la GEMAPI (Communautés de communes-Préfecture-DDT) – LOUE (72)
- **13/09/2018** : Réunion avec la Communauté de communes LBN – suite mise en place GEMAPI – études et travaux en cours – LOUE (72)
- **09/10/2018** : Comité Syndical – LOUE (72)

- **15/11/2018** : Réunion organisée par l’AELB « présentation du 11^{ème} programme » - ANGERS (49)
- **20/11/2018** : Journée organisée par le Syndicat du Bassin de la Sarthe « réseau AGMA » – Cossé en Champagne (53)
- **12/12/2018** : Journée organisée par l’AELB « rencontres de l'eau sur les questions importantes » – LE MANS (72)
- **13/12/2018** : Réunion organisée par le Syndicat de Bassin de la Sarthe « 3e journée de l'eau. Pesticides et agriculture, une matinée pour comprendre » – LE MANS (72)
- **19/12/2018** : Réunion DDT « Concertation sur l'état des lieux du troisième cycle de la directive cadre sur l'eau » – LE MANS (72)

3. Comité de pilotage

En 2018, le SMVDFG a organisé un comité de pilotage le 12.07.2018 afin de présenter les diverses études à venir et le bureau d'études prestataire, Dervenn Conseil Ingénierie.

Civilité	Nom	Prénom	Structure
Présents			
Monsieur	RAVIGNE	Philippe	DDT 72 : Direction Départementale des Territoires - Service Eau et Environnement
Madame	RÉMOND	Agathe	SBS SAGE Sarthe Aval
Monsieur	COIFFÉ	Patrick	Association Moulins de France
Monsieur	BERTIM	Jean-Noël	AAPPMA de Parcé sur Sarthe / Avoise
Monsieur	GUILLERME	Jean-Claude	AAPPMA de Joué en Charnie
Monsieur	VETILLARD	Jean-Pierre	AAPPMA Loué
Monsieur	POTTIER	Christian	AAPPMA Loué
Madame	LHOPITAL	Monique	SMVDFG/maire de Fontenay
Monsieur	VIEL	Pierre-Antoine	SMVDFG
Madame	HENNER	Raphaëlle	SMVDFG
Monsieur	FRONTEAU	Marc	SMVDFG
Monsieur	DUFOUR	Anthony	SMVDFG
Monsieur	DION	Aurélien	Dervenn conseil Ingénierie

Monsieur	LAHOQUE	Nicolas	Dervenn conseil Ingénierie
Excusés			
Madame	COURCELAUD	Maud	AELB 72 : Délégation Anjou Maine
Monsieur	BRUNET	Stéphane	SMVDFG

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du bureau d'études Dervenn Conseil Ingénierie
- Présentation des différentes études et de la méthodologie
 - Aménagement d'un ouvrage pour le franchissement piscicole
 - Mise en place d'une zone humide tampon artificielle
 - Etude diagnostique sur le bassin versant du Vaulogé
 - Prise de compétence PI (Prévention des Inondations)
 - Bilan sur les deux Contrats territoriaux en cours
 - Élaboration d'un nouveau programme d'actions

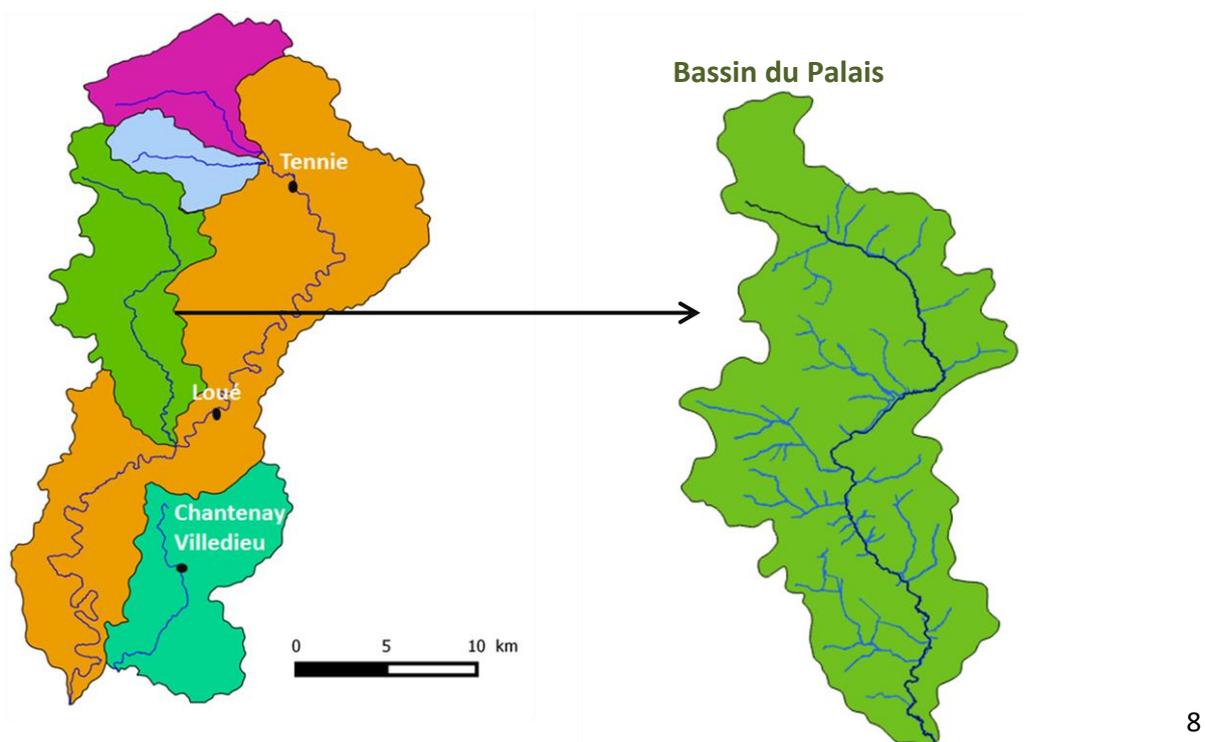
Ce premier COPIL a permis d'apporter les premiers éléments de description et les précisions nécessaires à la compréhension des différentes missions engagées étant donné la diversité des thématiques présentées.

Un compte-rendu a été transmis à l'ensemble des membres du Comité.

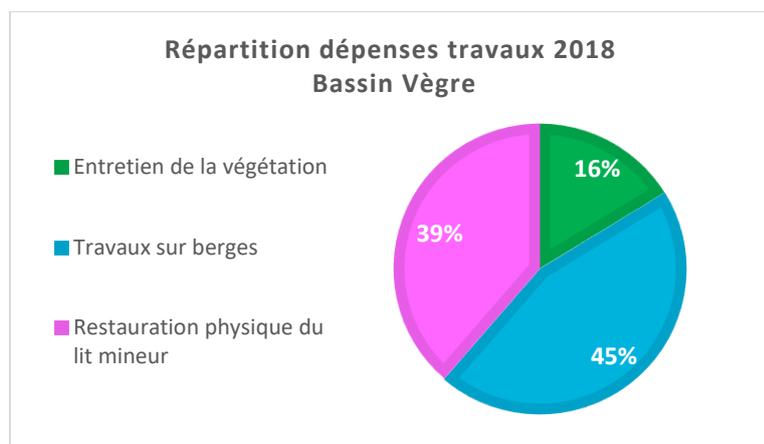
III. Mise en œuvre des contrats territoriaux

A. Bassin de la Vègre

En 2018, le Syndicat a poursuivi les travaux sur le sous bassin du Palais (commune de Neuville en Charnie, Saint Symphorien, Chemiré en Charnie et Joué en Charnie) ainsi que la gestion des embâcles sur le sous-bassin de la Vègre aval. Les interventions réalisées sont diverses : réduction de la section d'écoulement par recharges granulométriques, retalutage des berges, lutte contre le piétinement bovin par la mise en place d'abreuvoirs, de clôtures, de passages à gué, mise en place d'hydrotubes, de passerelles en bois pour le passage des bovins, des actions sur la continuité écologique, etc.



En 2018, il y a eu près de 83 000 TTC de dépenses pour les travaux de restauration sur le bassin de la Vègre.



	Coût TTC
Entretien de la végétation	13 416
Travaux sur berges	37 346,88
Restauration physique du lit mineur	32 040
Marquage	192
TOTAL	82 994,88

		Quantité	Unité	Coût HT	Total HT	
Entretien de la végétation	Entretien de la ripisylve	2550	ml	7 835	11 180	
	Gestion des embâcles	37	U	3 345		
Travaux sur berges	Passerelle en bois	1	U	1 600	31 122.4	
	Clôtures	Barbelé (2 rangs)	2 248	ml		10 790,4
		Électrique	120	ml		252
	Abreuvoirs	Descente aménagée	14	U		11 060
	Remise en forme des berges (talutage en pente douce, fascinage, amélioration et création passages à gué)		86	h		6 020
	Empierrements supplémentaires (passage à gué, abreuvoirs)		10	U		1 400
Restauration physique du lit mineur	Renaturation (recharge, dispersion de blocs)	Matériaux	92	t	5 280	26 700
		Chantier	19	h	2 470	
	Remise en fond de vallée (230ml)	Apport granulométrique	26	h	3 380	
		Matériaux	202	t	5 210	
		Création du lit, rebouchage de l'ancien lit, transport terre végétale	132	h	9 240	
	Arasement ouvrage		16	h	1 120	
TOTAL HT					69 002	

1. Gestion sélective de la ripisylve et des embâcles

Un courrier a été envoyé aux riverains et/ou un passage a été réalisé afin de repérer des embâcles sur les communes de Tennie, Rouez-en-Champagne, Bernay-en-Champagne, Neuvy-en-Champagne, Ruillé-en-Champagne, Chassillé, Loué, Mareil-en-Champagne, Fontenay-sur-Vègre et Poillé-sur-Vègre. Quelques embâcles ont été retirés en 2018, de nombreux le seront en 2019.

Comme les années précédentes, les interventions sur la ripisylve se sont souvent limitées sur les tronçons où des aménagements ou actions de renaturation étaient prévus. Par exemple, la coupe de branches basses et quelques arbres menaçant de tomber lors de la pose de clôture, des branches ou arbres qui risquaient de s'abîmer lors de la manipulation d'une pelle mécanique. Une coupe à blanc a été réalisée sur le tronçon du Palais déplacé, les propriétaires souhaitant ne pas perdre de surface foncière ont demandé un abattage complet de l'ancien lit. Cette année, sur le Palais, nous avons observé une recrudescence de frênes malades.

2. Travaux sur berges et lutte contre le piétinement

De nombreuses berges piétinées par le bétail ont été retalutées avec de la terre végétale, des blocs et troncs issus d'abattage sur la parcelle, avant mise en place de la clôture, afin d'éviter tout piétinement. Quelques exemples de berges du Palais sur lesquelles le Syndicat est intervenu :



*Exemple de berges piétinées avant intervention du SMVDFG.
Le Palais – Commune de Chemiré en Charnie*

Divers types de travaux sur berges, notamment pour limiter le piétinement bovin ont été réalisés en 2018. Voici quelques exemples en photo.



Mise en place d'une clôture barbelée. Ruisseau des Loges – Commune de Chemiré en Charnie



Aménagement d'un abreuvoir type descente aménagée. Le Palais – Commune de Chemiré en Charnie



Passerelle en bois pour passage d'animaux. Le Palais – Commune de Chemiré en Charnie



*Exemple de travaux sur berges avec apport de matériaux terro-graveleux et mise en place d'une clôture électrique.
Le Palais - Commune de Chemiré en Charnie*

3. Restauration physique du lit mineur

En 2019, un tronçon du Palais a été remis dans son talweg d'origine, soit 185 ml de cours d'eau rebouchés pour la création d'un nouveau lit de 225ml. Le tronçon avant travaux présentait un tracé rectiligne, un gabarit homogène et surdimensionné ainsi qu'une faible diversité des écoulements avec une faible possibilité d'ajustements hydromorphologiques, notamment en raison d'une très faible pente.

Afin de positionner et dimensionner au mieux le nouveau lit mineur, diverses mesures telles que des relevés topographiques, sondages tarière, analyse des débits, analyse granulométrique ont été réalisées en amont.



Premiers travaux de terrassement pour créer le nouveau lit. Le Palais - Commune de Chemiré en Charnie





Mesures tout au long du chantier. Le Palais - Commune de Chemiré en Charnie



Apport de matériaux graveleux, matelas alluvial sur l'ensemble du linéaire, de 6 zones de radiers sur les points d'inflexion et dispersion de blocs. Le Palais - Commune de Chemiré en Charnie



Aménagements sur le nouveau lit, abreuvoir type descente aménagée, clôture barbelée, passage à gué pour le passage des engins et passerelle bois pour le passage du bétail. Le Palais - Commune de Chemiré en Charnie

Comblement de l'ancien lit avec de la terre végétale issue du creusement du nouveau lit et du chantier de la salle des fêtes de la commune. Le Palais - Commune de Chemiré en Charnie



Réalisation d'une pêche de sauvetage, réalisée par l'AFB72 et la Fédération départementale de la Pêche avant mise en eau du nouveau lit. Le Palais - Commune de Chemiré en Charnie

4. Financement

Tableau de financement pour les travaux réalisés en 2018 :

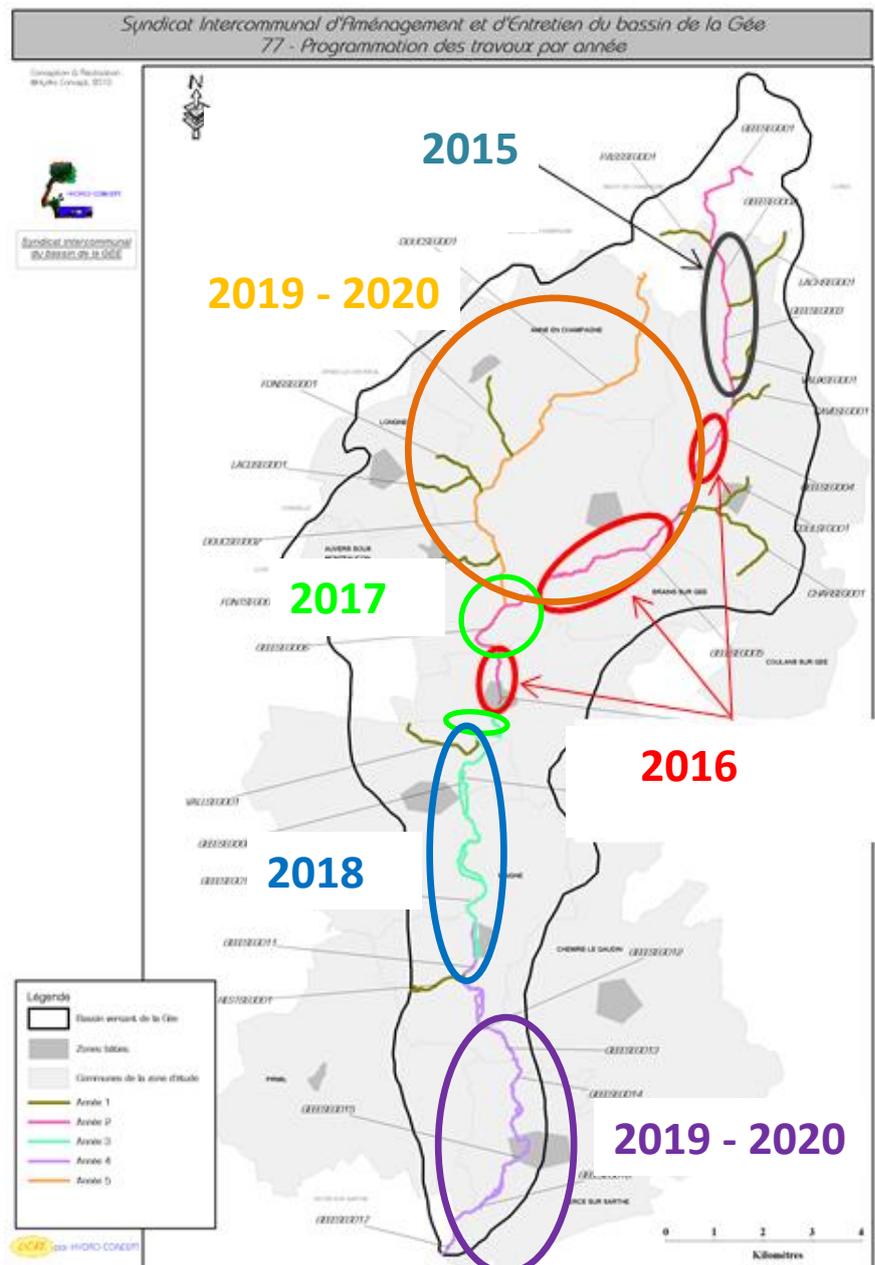
Financeurs des projets	Participation (€ TTC)	Participation (%)
Agence de l'Eau Loire Bretagne	49 796.93	60 %
Conseil Régional Pays de la Loire	16 598.97	20 %
SMVDFG	11 528.79	13.89 %
Riverains	5070.18	6.11 %
Total	82 994,88 €	100 %

Il n'y a pas eu de participation riverain sur les travaux de remise en fond de vallée à Chemiré en Charnie.

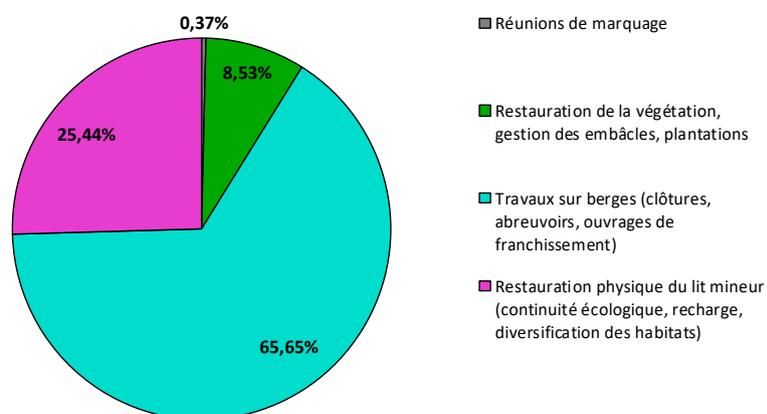
B. Bassin de la Gée

D'après le programme d'actions, la troisième année de travaux concernait la Gée du bourg de Crannes-en-Champagne au bourg de Maigné.

Cette année 2018, les travaux ont été réalisés sur les communes de Brains-sur-Gée, Crannes-en-Champagne, Vallon-sur-Gée et Maigné. Les travaux se sont déroulés sur la période du 2 avril 2018 au 20 juillet 2018 (travaux non continus)



Répartition des dépenses selon 3 grands types d'actions



	Dépense € TTC
Restauration de la végétation	6 060,36 €
Travaux sur berges	46 637,52 €
Restauration physique du lit mineur	18 073,20 €
Réunions de marquage	264,00 €
Total TTC	71 035,08 €

Tableau des actions réalisées

Les travaux réalisés sont le résultat du programme d'actions préalablement établi, des besoins observés sur le terrain et des discussions avec les riverains concernés. L'objectif étant de concilier les usages et la restauration des cours d'eau et de leurs fonctionnalités.

		Quantité	Unité	Coût HT	
Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles	Gestion sélective de la ripisylve	255	ml	780,30 €	
	Gestion des embâcles et arbres à abattre	24	U	4 270,00 €	
Travaux sur berges et lutte contre le piétinement	Clôtures	Electrique avec ressort et isolateur spécifique	3 017	ml	9 051,00 €
		Barbelé 2 ou 3 rangs	2 632	ml	12 823,60 €
		Mouton	165	ml	990,00 €
	Abreuvoirs	Descente aménagée	11	U	8 880,00 €
		Pompe à nez	2	U	840,00 €
		Gravitaire	1	U	400,00 €
	Passage à gué	3	U	4 500,00 €	
	Retalutage des berges	8,5	h	1 020,00 €	
Fascinage	6	ml	360,00 €		
Restauration physique du lit mineur	Recharge en granulat / diversification des habitats	26	h	4 420,00 €	
	Matériaux type tout-venant	627	Tonnes	8 151,00 €	
	Matériaux type blocs	20	Tonnes	540,00 €	
	Mini-seuils	3	U	1 950,00 €	
Autres	Réunions de marquage	5	U	220,00 €	

1. Gestion sélective de la ripisylve et des embâcles

L'entreprise, sélectionnée par un appel d'offre, est uniquement intervenue sur les sites où des aménagements étaient prévus. Le budget qui concerne ce type de travaux est limité et ne permet pas de pouvoir intervenir sur l'ensemble du linéaire compris dans le Contrat. Il est rappelé au riverain que d'après l'article L214-15 du Code de l'environnement, l'entretien des berges est un devoir qui incombe au(x) propriétaire(s) et/ou au(x) locataire(s). Seuls les arbres gênant pour la mise en place des aménagements (clôtures par exemple), dépérissants, morts et risquant de générer des embâcles perturbateurs ont été abattus.

2. Travaux sur berges et lutte contre le piétinement

Deux tiers des dépenses concernent ces types d'aménagement, soit 14 abreuvoirs type descente aménagée, pompe à nez ou gravitaire, 3 passages à gué 3,01 km de clôture électrique, 2,6 km de clôture barbelé, 165 ml de clôture mouton et du retalutage de berge avec des matériaux terro-graveleux et un peu de fascinage de berges.



Photo 1. Abreuvoir à Crannes-en-Champagne – rivière la Gée



Photo 2. Passage à gué à Vallon-sur-Gée - rivière la Gée



*Photo 3. Clôture barbelée à
Maigné - rivière la Gée*



*Photo 4. Clôture électrique à
Vallon-sur-Gée - rivière la Gée*



*Photo 5. Clôture mouton à
Crannes-en-Champagne -
rivière la Gée*

3. Restauration physique du lit mineur

Ces travaux représentent presque le tiers restant des dépenses pour l'année 2018. Comme pour la tranche 2, des travaux de recharges avec un mix blocs / tout venant / pierres fines ont été réalisés en divers points de la Gée, sur les communes de Crannes en Champagne, de Vallon sur Gée et de Maigné.

Cette recharge ponctuelle a pour objectif :

- de resserrer la section d'écoulement,
- recréer quelques radiers,
- permettre une meilleure oxygénation de l'eau,
- augmenter les capacités auto-épuratoires de la Gée,
- de recréer, par endroit, des berges en pentes douces et de former un lit en période d'étiage avec quelques écoulements lotiques et moins banalisés,
- d'apporter des supports de fraies, des zones d'habitats et des refuges pour la faune piscicole mais aussi l'ensemble de la faune aquatique (macro et microfaune)

Voici quelques exemples en photos des travaux réalisés :



Photo 6 et 7. Recharge sur des parcelles communales, Crannes en Champagne - rivière la Gée

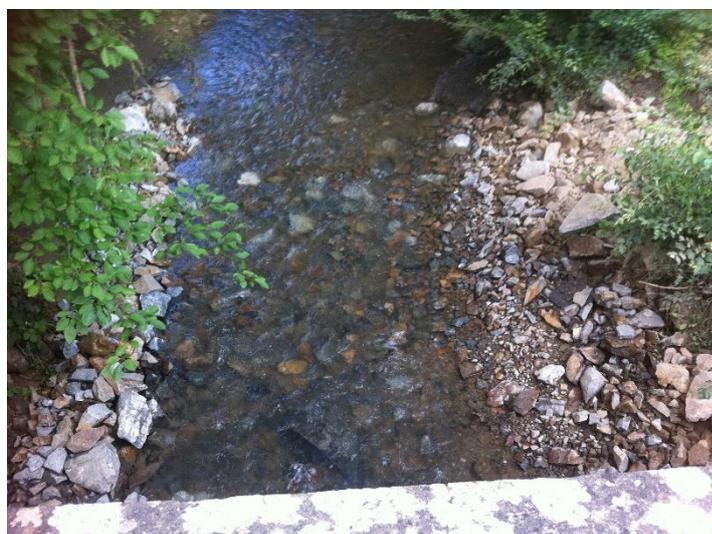


Photo 7 et 8. Recharge sur des parcelles communales, Vallon-sur-Gée (à gauche) et Maigné (à droite) - rivière la Gée

4. Financement

Tableau de financement pour les travaux réalisés en 2018 :

Financeurs des projets	Participation (€ TTC)	Participation (%)
Agence de l'Eau Loire Bretagne	42 621,05 €	60 %
Conseil Régional Pays de la Loire	13 552,14 €	19 %
SMVDFG	5 671,19 €	8 %
Riverains	9 190,70 €	13 %
Total	71 035,08 €	100 %

C. Études

1. *Études milieux aquatiques bassins Vègre Deux-Fonts et Gée*

Le Syndicat Mixte a lancé cette année, un marché sur des études milieux aquatiques sur les bassins Vègre Deux-Fonts et Gée, notamment une étude bilan sur les contrats territoriaux en cours et ce avant même la fin de ces derniers pour les raisons suivantes :

Il s'agissait d'une demande de l'Agence de l'Eau de commencer rapidement l'étude bilan (en 2018)

⇒ Fin des Contrats Territoriaux :

- Gée : de 2012 à 2017 (1 an d'avenant pour lancer des demandes de subventions)
- Vègre Deux-Fonts : de 2013 à 2018 (dernière année sans avenant possible)

⇒ Cela permet également de bénéficier de taux élevés d'aides financières

- **Présentation des études :**

Plusieurs études distinctes composent cette commande globale, certaines en tranches fermes et une en tranche optionnelle.

La mission se décompose ainsi :

1=> Une étude sur l'aménagement d'un ouvrage pour le franchissement piscicole sur le cours d'eau du Palais, classé liste 1 et 2 (L214-17), commune de Chemiré en Charnie. [Tranche ferme](#)

2=> Une étude pour la mise en place d'une zone humide tampon artificielle en sortie de collecteur de drains, commune de Neuville en Charnie. [Tranche optionnelle](#)

3=> Une étude diagnostique sur le bassin versant du Vaulogé (20km²), bassin situé entre le bassin de la Gée et le bassin des Deux-Fonts. [Tranche ferme](#)

4=> Une étude afin que le Syndicat s'approprié la prise de compétence PI, Prévention des Inondations. [Tranche ferme](#)

5=> Une étude bilan sur 2 Contrats Territoriaux en cours. Le CRE du Bassin de la Gée portant sur des travaux d'aménagement et de restauration hydromorphologique sur le cours principal et les principaux affluents (87km de cours d'eau). Le CTMA des bassins de la Vègre et des Deux-Fonts portant sur des travaux d'aménagement et de restauration hydromorphologique sur les sous-bassins du Palais et du Végroneau (51 km de cours d'eau), la gestion des embâcles sur l'ensemble du territoire et une étude ouvrage sur la partie de la Vègre classée liste 2 (L214-17). [Tranche ferme](#)

6 => La mise en place du futur programme d'action du SMVDFG. [Tranche ferme](#)

- **Entreprise retenue et planning :**

L'entreprise Dervenn Conseils et Ingénierie (35) a été retenue pour la réalisation de ces différentes études. La mission a débuté en juillet 2018 et devrait se poursuivre jusqu'à fin 2020.

L'étude pour la restauration de la continuité écologique sur le Palais a débuté en juillet et devrait se terminer en 2019.

L'étude pour la mise en place d'une zone humide tampon artificielle est bien avancée et va se terminer au premier semestre 2019.

L'étude diagnostique sur le bassin du Vaulogé, masse d'eau qui n'était prise en compte sur aucune structure de gestion des milieux aquatiques, a démarré en 2018 et se terminera également début 2019.

L'étude concernant la prise de compétence prévention des inondations a débuté fin 2018.

L'étude bilan a débuté mais a été décalée pour deux raisons. Il a fallu réaliser une base de données SIG pour l'ensemble des travaux déjà réalisés et des assecs importants nous ont obligés à repousser la réalisation des indicateurs (IBD -IPR -IBGN).

2. Etude continuité

L'étude de la restauration de la continuité écologique sur la Vègre aval s'est poursuivie en 2018, l'étude des différents scénarii a été réalisée par le bureau d'études. Le Comité technique (Agence de l'Eau, DDT, AFB, Sage Sarthe Aval, FDPPMA) doit se réunir dans le courant du 1^{er} semestre 2019. Un avenant d'un an au marché a été demandée auprès de l'Agence de l'Eau afin de pouvoir la terminer en 2019. Les rapports seront remis aux propriétaires d'ouvrages concernés en 2019.

3. Financement

Tableau de financement prévisionnel pour les études réalisées en 2018 :

Financiers des projets	Participation (€ TTC)	Participation (%)
Agence de l'Eau Loire Bretagne	12 580,8 €	80 %
SMVDFG	3 145,2 €	20 %
Total	15 726 €	100 %

IV. Suivis

Cette année 2018, de nombreuses pêches ont été réalisées sur le territoire du syndicat par la Fédération de Pêche de la Sarthe. Les élus, les AAPPMA et habitants des communes y était conviés et nombreux ont répondu présents. Les pêches ont eu lieu au niveau des cours d'eau suivants :

- « La Vègre » en différents points sur les communes de Chassillé, Rouéssé-Vassé, Rouez et Ruillé-en-Champagne
- « L'Hommois » sur la commune de Joué-en-Charnie
- « La Gorgère » sur la commune de Joué-en-Charnie
- « Pont Hamon » sur la commune de Chemiré-en-Charnie
- « Etang neuf » sur les communes de Chemiré-en-Charnie et Joué-en-Charnie
- « La Rigaudière » sur la commune d'Epineu-le-Chevreuil
- « Le Palais » sur les communes de Joué-en-Charnie et Neuville-en-Charnie
- « Le Ruban » sur la commune de Rouéssé-Vassé
- « La Gironde » sur la commune de Tennie
- « La Guittonnière » sur la commune de Tennie
- « La Gée » sur la commune de Crannes-en-Champagne

Ces différentes pêches, une grande majorité d'IAT (Indice Abondance Truite), ont permis un échantillonnage de la population piscicole dans ces cours d'eau. A noter la faible présence de truitelles sur certains secteurs en théorie favorable, due au fait des conditions pluviométriques du printemps 2018 (pluie importante).

Les résultats et suivis de ces cours d'eau sont utiles au Syndicat, notamment avant la mise en place d'un futur programme d'actions.



Photo 9 : mesure de la taille d'une truite pêchée sur la commune de Rouéssé-Vassé

Un suivi en année n+3 a été réalisé suite aux travaux de remise dans son talweg de la Gée sur la commune de Coulans sur Gée en 2015. Ce suivi a été réalisé par la direction inter régionale de l'Agence Française pour la Biodiversité et consistait à reprendre les profils en long, en travers, réalisation d'un IPR (Indice Poisson Rivière). Les résultats ne nous ont pas encore été communiqués.

V. Actions de communication

Des travaux ont eu lieu en 2017 et en 2018 sur la commune de Chemiré en Charnie. Afin d'informer les administrés de la commune, un article a été écrit pour le bulletin municipal *L'Echo de la Charnie*, sorti en janvier 2018.

LA VIE PRATIQUE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES BASSINS DE LA VÈGRE ET DES DEUX FONTS

Le Syndicat Intercommunal des Bassins de la Vègre et des Deux-Fonts a pour objectifs de restaurer et préserver les milieux aquatiques et plus particulièrement les cours d'eau. Le Syndicat regroupe 31 communes dont Chemiré-en-Charnie et il comptera 49 communes en 2018. Un Contrat signé avec l'Agence de l'Eau ainsi qu'un Arrêté Préfectoral permettent de réaliser certains travaux le long des rivières et ruisseaux et parfois même dans le lit des cours d'eau.

Afin de mettre en place ces actions le Syndicat a embauché une technicienne de rivières qui va à la rencontre des riverains (propriétaires et exploitants) pour décider conjointement de ce qui peut être fait sur les parcelles. Ces actions sont subventionnées en grande majorité car elles sont déclarées d'intérêt général et certaines sont obligatoires selon la loi. Les travaux réalisés par le biais du Syndicat sont le fruit d'une concertation et ne sont jamais imposés.



Depuis 2016, des travaux ont eu lieu sur le cours du Palais et certains de ses affluents. Le Palais est une rivière dite en « Bon État » selon un classement et des critères définis au niveau européen. Les travaux ont pour objectif de maintenir ce bon état, de préserver les milieux et améliorer les parties sur lesquelles nous pouvons intervenir. Sur Chemiré, les premières actions ont eu lieu en 2017 et vont se poursuivre en 2018.



Quelques exemples de travaux :



- mise en place de clôture (électrique, barbelé, grillage pour moutons) ;

- mise en place d'abreuvoirs (descente empierrée pour que les animaux puissent boire à la rivière sans dégrader les berges, limiter les apports de matières en suspension et permettre aux animaux de boire de l'eau courante) ;

- entretien de la végétation des berges ;

- mise en place d'ouvrage de franchissement comme des passages à gué, des passerelles, des hydrotubes (sorte de buse en PEHD) ;



- travaux de renaturation, comme par exemple de l'apport de pierres / cailloux pour diversifier les écoulements, redonner un gabarit plus adapté, recréer et diversifier les habitats pour toute la faune aquatique ;

- travaux de continuité écologique, soit permettre la descente et la remontée des espèces piscicoles ;

- reprofilage des berges, notamment suite à un piétinement bovin important qui a dégradé les berges.



Raphaëlle Henner
Technicienne de rivières

SIAE bassins Vègre Deux-Fonts.

9, rue de Verdun, 72540 Loué.

02 43 24 94 85.

siae.vegre.2fonts.qee@orange.fr

Dans la cadre d'une pêche électrique réalisée sur la commune de Crannes-en-Champagne par la Fédération de pêche de la Sarthe un article est paru dans le journal du Maine Libre. (24/09/2018)

ET VÈGRE - VALLÉE DU LOIR

CRANNES-EN-CHAMPAGNE

La Gée reprend vie peu à peu

Un apport de granulats a permis de « resserrer » le lit de la Gée. Ainsi, de nombreuses espèces de poissons ont fait leur réapparition dans la rivière.



De g. à dr : Pierre Dalibard, Claude Breton, Pierre-Antoine Viel, Raphaëlle Henner, Marc Fronteau.

Au printemps dernier, le Syndicat mixte Vègre Deux Fonts et Gée, après une étude et une concertation avec la commune et les riverains, lançait des travaux sur la Gée. Objectif : lui rendre son bon état naturel et retrouver la faune et la flore que des siècles de modifications avaient perturbées. « La rivière était trop large, expliquent Raphaëlle Henner et Pierre-Antoine Viel, les deux techniciens du Syndicat, elle manquait d'habitats pour que la faune puisse s'y développer, et était de surcroît très envasée. » Une recharge en granulats a donc permis de « resserrer » le lit, ainsi la rivière se nettoie d'elle-même. Elle a retrouvé un gabarit plus conforme à ce qu'elle était, et son cours s'est libéré.

Vendredi dernier, à la demande du Syndicat, une pêche électrique a été effectuée par la Fédération départementale de pêche. Il s'agissait de vérifier si les travaux effectués avaient permis à la faune de se développer.

« De tout et en quantité »

Les résultats obtenus dépassent toutes les espérances : « Il y avait de tout en terme de poissons, et en quantité, se réjouit Claude Breton, président de la société de pêche Vallon/Maigné/Crannes. Jen ai été le premier surpris, on a même vu des truitelles, et quantité de poissons blancs. Avant, peu de poissons étaient pris par les pêcheurs. Les travaux ont vraiment redonné vie à la Gée », Marc Fronteau, président du Syndi-

cat mixte Vègre Deux Fonts et Gée confirme : « Ça prouve l'importance du travail du Syndicat sur les cours d'eau, travail qui se poursuit, tant sur la Gée que sur la Vègre, et l'efficacité des actions menées ».

De très nombreux pêcheurs et bénévoles étaient venus vendredi, et tous ont pu constater la progression de la vie sur la rivière. Une première pêche électrique avait été faite il y a quatre ans, avant les travaux, et le nombre de poissons était moindre. « Je suis très satisfait du travail effectué », constate Pierre Dalibard, maire de Crannes-en-Champagne. Il faut que ça continue dans ce sens. Avoir une rivière vivante est un plus pour la commune. »

Dans le cadre des missions sur les études milieux aquatiques Vègre Deux-Fonts Gée, plus précisément sur le bassin du Vaulogé, un article est paru dans le Maine Libre (06/12/2018)

Décembre 2018

ET VÈGRE

PIRMIL

Ils sont au chevet du Vaulogé

Dans le cadre de la Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), tous les bassins de rivière doivent être étudiés.



De g. à dr. : André Lefèvre, délégué du syndicat, Maël Gille et Nicolas Lahogue, entreprise Derwenn, Pierre-Antoine Viel et Raphaëlle Henner, techniciens du Syndicat mixte Vègre Deux-Fonts et Gée.

Le Vaulogé, petit ruisseau d'une trentaine de kilomètres (cours principal et petits filets compris), entre Pirmil et Noyen-sur-Sarthe, n'avait jusqu'à présent fait l'objet d'aucune attention. Le Syndicat mixte Vègre Deux-Fonts et Gée, qui intervient depuis peu sur un territoire élargi, a donc pu à ce titre l'intégrer dans son programme de travaux : « C'est un cours d'eau orphelin qui n'a jamais été étudié et il n'y a jamais eu d'action dessus, explique Marc Fronteau, président du syndicat. Avec l'extension de périmètre du syndicat, l'étude sur le Vaulogé peut être réalisée par ce dernier. La période de lancement des travaux sera décidée avec l'ensemble des élus du syndicat, et les institutions partenaires ». La semaine dernière, une première réunion était organisée entre les techniciens du syndicat, l'entreprise

Derwenn qui réalisera l'étude, et André Lefèvre, élu à Pirmil et délégué au syndicat : « Beaucoup de villageois ne savent pas que c'est le Vaulogé qui passe à Pirmil, et non la Gée, constate André Lefèvre, c'est un micro-ruisseau indépendant qui se jette dans la Sarthe ».

« Rencontrer les élus »

Nicolas Lahogue et Maël Gilles, de l'entreprise Derwenn, confirment : « Il est très important de rencontrer les élus des territoires : c'est en majorité à Pirmil que coule le Vaulogé, et il est essentiel de connaître la relation de la commune et des riverains avec leur cours d'eau ». Raphaëlle Henner et Pierre-Antoine Viel, les techniciens du syndicat, se réjouissent de pouvoir travailler sur ce ruisseau : « Il est intéressant d'étudier également les tout petits cours d'eau. L'étude lancée

permettra de faire le bilan de l'état du Vaulogé, et savoir quelles actions mettre en œuvre pour quel coût, afin de tendre vers le bon état ».



Le Vaulogé coule entre Pirmil et Noyen-sur-Sarthe.

VI. Analyse – Bilan – Perspective

A. Pour le bassin de la Gée

Concernant cette troisième tranche de travaux, la quasi-totalité des riverains contactés ont accepté la réalisation d'amélioration de l'existant en trouvant un terrain d'entente, à l'exception d'une parcelle, en participant financièrement. L'acceptabilité sociale des travaux est donc toujours aussi encourageante.

En 2019, le Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts Gée poursuivra ses actions sur le cours d'eau de la Gée et débutera celles sur le ruisseau de la Doucelle afin d'appliquer le programme d'actions prévu des tranches 4 et 5. Ces actions seront poursuivies jusqu'en 2020 et ce malgré la fin du CRE sur cette année 2018. En effet, à partir de l'accord d'attributions des subventions, nous bénéficions de deux ans pour réaliser les travaux pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 4 ans pour la Région Pays de la Loire, ce qui nous laisse un certain temps pour faire un maximum d'actions prévues au contrat.

B. Pour le bassin de la Vègre et des Deux-Fonts

Des retards ont été pris sur le déroulement des travaux et études prévus en 2018 en raison de la mise en place du Syndicat mixte et du lancement des marchés afin de réaliser les demandes de subventions avant la fin du contrat avec l'Agence de l'Eau. La deuxième tranche de travaux a tout de même été finalisée et la troisième a débuté avec une bonne acceptabilité de la part des riverains. Plusieurs riverains de la Vègre auraient souhaité bénéficier des travaux mais la DIG en cours ne nous le permet pas.

En 2019, le Syndicat va poursuivre ses actions de restauration des cours d'eau sur le Palais et ses affluents ainsi que la gestion des embâcles sur l'ensemble du bassin de la Vègre.

La finalisation de l'étude pour la restauration de la continuité écologique sur la Vègre aval devrait avoir lieu à l'été 2019. Les études pour la restauration de la continuité sur un ouvrage du Palais, l'étude pour la mise en place d'une zone humide tampon artificielle, celle pour la prise de compétence Prévention des Inondations, l'étude diagnostique du bassin versant du Vaulogé ainsi que l'étude bilan devront être terminées en 2019 en espérant pouvoir démarrer en fin d'année les premiers échanges pour la construction du futur programme d'actions sur le territoire du Syndicat des bassins de la Vègre, des Deux-Fonts, de la Gée et du Vaulogé.

Pour ordre,

Le Président du Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts Gée,
Marc FRONTEAU